

# Politique de confidentialité

## des applications développées par DECIS

### (aspect RGPD)

#### **Editeur du logiciel : DECISION ENGINEERING SA**

avenue Kersbeek 308, 1180 Bruxelles (siège social)

avenue Marchal 18, 1330 Rixensart (siège d'exploitation)

Numéro d'entreprise : BE-0447.860.975

ci-après dénommé « DECIS »

#### **Utilisateur du logiciel :**

ci-après dénommé le « client<sup>1</sup> ».

Les parties conviennent par la présente des dispositions prises afin d'offrir des garanties suffisantes dans le cadre du respect des obligations légales en matière de respect de la vie privée et plus particulièrement des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Ce document donne un cadre générique pour les applications suivantes développées par DECIS au bénéfice de ses clients :

- Decis GeoGuidance
- Decis StaffPlanner
- Decis STPeople

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de la présente, nous utilisons le mot « client », à des fins de lisibilité, en lieu et place de l'expression « responsable du traitement des données » propre au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

## 1. Préambule

Dans le cadre des applications développées par DECIS, seul le client exploite les données présentes dans les bases de données des applications développées par DECIS. Néanmoins, dans le cadre de sa relation de travail avec le client (maintenance, support, formation et hébergement), et en fonction du type d'application, DECIS peut être amené à avoir accès à certaines données du client dans les cas suivants :

Veuillez cocher les cas pertinents en fonction du type d'application et d'infrastructure implémentée :

- Hébergement de la solution sur les serveurs utilisés par Decis. Non applicable dans le cas de l'application GeoGuidance où l'application est toujours hébergée chez le client.
- Réception d'une base de données du client, ou d'un extrait de celle-ci, dans le cadre d'une mission temporaire de débogage ou d'analyse logicielle. Non applicable dans le cas de l'application GeoGuidance,
- Accès à distance au serveur de données du client via une connexion (VPN Virtual Private Network sécurisée et/ou Remote Desktop Protocol) ponctuelle et mise en place par le client pour Decis,
- Assistance à distance ponctuelle du client et à sa demande (via un outil comme TeamViewer/Teams...).
- Réception de mails comprenant des copies d'écran de l'application StaffPlanner ou des données techniques de log

## 2. Données à caractère personnel présentes dans les applications développées par DECIS

### Application GeoGuidance

- Identifiants et position des appareils embarqués
- Liste des adresses des points de collecte de la tournée
- Liste de la flotte de véhicules du client
- Pointage de début et fin de tournée

### Application StaffPlanner

- Identité des personnes (nom, prénom, registre national, date de naissance...),
- Contact professionnel optionnel (téléphone, email...),
- Affectations (dates d'activité dans un service, régime, fonction),
- Planning (horaires effectués dans un service, dont absences, congés, maladies, dates de certificats médicaux, événements...),
- Pointages et accès

### Application STPeople

- Données personnelles (nom, prénom, registre national, date de naissance, état civil, adresse, rôle syndical),
- Contact (téléphone, email...),
- Emploi (contrat, employeur, fonctions, grades, postes de travail, date d'engagement, salaire...),

- Composition de famille,
- Informations financières (numéro de compte bancaire, banque, revenus professionnels),
- Formations,
- Autres données nécessaires au client (permis de conduire, assurances...)

### **3. Finalités du traitement**

DECIS traite des données à caractère personnel du client uniquement dans le cadre d'une mission spécifique et clairement documentée que ce dernier lui aura confiée. Ces données restent la propriété du client.

Le traitement effectué par DECIS n'a d'autres finalités que de s'assurer du bon fonctionnement du logiciel et le cas échéant de l'hébergement de la solution logicielle sur ses serveurs de données.

Dans ce cadre DECIS veille au respect des lois et règles applicables, y compris celles du Règlement général européen sur la protection des données (RGPD).

### **4. Communication à des tiers**

DECIS ne communique pas les données à caractère personnel du client ni à des tiers, ni à des sous-traitants, sauf accord explicite écrit du client et dans le cadre d'une mission clairement définie.

### **5. Confidentialité**

DECIS et ses employés respectent une stricte confidentialité par rapport aux données qui lui sont confiées. L'accès aux données est strictement limité aux personnes qui en ont besoin dans le cadre de la réalisation de la mission, ces dernières ayant été conscientisées par DECIS sur l'importance du respect de la protection des données.

### **6. Conservation des données**

DECIS ne conserve les données que pendant le temps nécessaire à l'exécution de la mission confiée par le client.

Dans le cadre d'un hébergement : à la fin de la mission DECIS transfère les données au client sous forme de backup dans le format du SGBD (Système de Gestion de Base de Données) utilisé lors de l'hébergement. Dans tous les cas de fin de mission, DECIS supprime de ses serveurs et supports de backup toutes les données du client concernées.

### **7. Sécurisation**

DECIS prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, afin de sécuriser les données à caractère personnel et leur traitement contre la perte ou tout traitement illicite.

## 8. Notification

Si une violation relative à des données à caractère personnel devait se produire, DECIS en informe sans tarder le client, dans le respect des délais prévus dans le RGPD.

Par violation, on entend ce qui suit :

- Tout accès, traitement ou effacement non autorisé, perte ou toute forme de traitement illicite des données à caractère personnel.
- Une atteinte à la sécurisation, à l'intégrité ou à la confidentialité des données et autre violation entraînant ou risquant d'entraîner la destruction non intentionnelle ou illicite, la perte, la modification, la divulgation non autorisée des données à caractère personnel ou l'accès à celles-ci.
- Toute indication qu'une violation a eu lieu.

Le cas échéant, DECIS fournit la cause présumée de la violation, sa nature, la conséquence connue ou estimée, les catégories de personnes concernées et leur nombre, les mesures prises et proposées par DECIS pour traiter la violation et en limiter les conséquences.

DECIS collabore avec le client dans l'enquête sur la violation et dans la mise au point de mesures correctives. DECIS documente et tient au courant le client de l'évolution concernant la violation, des mesures prises pour en limiter les conséquences et prévenir les récidives.

## 9. Demandes des personnes concernées (en cas d'hébergement chez DECIS)

Si une personne adresse au client ou à DECIS une demande de consultation, de rectification, de limitation, de portabilité ou d'effacement de données personnelles qui le concernent, DECIS apportera son aide au client afin de remplir son obligation liée à cette demande.

Fait à ....., en deux exemplaires, le .....

Pour le client (responsable du traitement)

Pour DECISION ENGINEERING SA